

Imbrication territoriale et entrepreneuriat :

Vers un modèle de développement inclusif à travers un Centre national d'incubation en Haïti

Territorial interweaving and entrepreneurship:

Towards an inclusive development model through a National Incubation Center in Haiti

Entrelazamiento territorial y emprendimiento:

Hacia un modelo de desarrollo inclusivo a través de un Centro Nacional de Incubación en Haití

Christophe PROVIDENCE¹

¹Chercheur au CRS-IUS, Port-au-Prince, Haïti — ORCID : 0000-0002-7602-2797

Auteur correspondant : christophe.providence@ius.education

Résumé

Cet article examine les conditions sous lesquelles un dispositif d'incubation conçu comme politique territoriale peut contribuer à réduire les disparités départementales et à soutenir un développement inclusif en Haïti. Plutôt que de considérer l'incubation comme un simple ensemble de services (formation, mentorat, mise en réseau), l'analyse mobilise la théorie de l'imbrication territoriale pour montrer que la performance d'un Centre national d'incubation (CNI) et de Comités départementaux d'incubation (CDI) dépend de leur capacité à articuler trois registres indissociables : (i) la coordination d'acteurs hétérogènes au sein de coalitions locales stables ; (ii) la valorisation de ressources territoriales spécifiques dans des chaînes de valeur ancrées ; (iii) l'alignement institutionnel entre priorités locales, capacités publiques et instruments nationaux. À partir d'un diagnostic territorial raisonné (infrastructures, marchés, capital humain, gouvernance), l'article identifie les principaux goulots d'étranglement qui limitent l'essor entrepreneurial, en particulier pour les jeunes, les femmes et les zones rurales. Il propose ensuite un cadre d'intégration des CDI dans les écosystèmes locaux combinant cartographie des acteurs, contractualisation multi-niveaux, instruments numériques, mécanismes de financement gradués et dispositif de suivi-évaluation orienté vers l'inclusion. La contribution réside dans la formalisation d'un modèle opérationnel "place-based"

d'incubation, adapté à la fragilité des capacités publiques et à la forte hétérogénéité territoriale haïtienne, et dans la mise en évidence des conditions de crédibilité politique et financière nécessaires à son déploiement.

Mots-clés : *imbrication territoriale ; entrepreneuriat ; incubation ; développement inclusif ; innovation territoriale ; Haïti*

Summary

This article examines the conditions under which an incubation mechanism conceived as a territorial policy can contribute to reducing departmental disparities and supporting inclusive development in Haiti. Rather than considering incubation as a simple set of services (training, mentoring, networking), the analysis mobilizes the theory of territorial interweaving to show that the performance of a National Incubation Center (CNI) and Departmental Incubation Committees (CDI) depends on their ability to articulate three inseparable registers: (i) the coordination of heterogeneous actors within stable local coalitions; (ii) the development of specific territorial resources in anchored value chains; (iii) institutional alignment between local priorities, public capacities and national instruments. Based on a reasoned territorial diagnosis (infrastructure, markets, human capital, governance), the article identifies the main bottlenecks that limit entrepreneurial development, particularly for young people, women and rural areas. It then proposes a framework for the integration of DTAs into local ecosystems combining stakeholder mapping, multi-level contractualization, digital instruments, graduated financing mechanisms and an inclusive-oriented monitoring and evaluation system. The contribution lies in the formalization of a "place-based" incubation operational model, adapted to the fragility of public capacities and the strong Haitian territorial heterogeneity, and in the highlighting of the conditions of political and financial credibility necessary for its deployment.

Keywords: *territorial interweaving; entrepreneurship; incubation; inclusive development; territorial innovation; Haiti*

Resumen

Este artículo examina las condiciones bajo las cuales un mecanismo de incubación concebido como política territorial puede contribuir a reducir las disparidades departamentales y apoyar el desarrollo inclusivo en Haití. En lugar de considerar la incubación como un simple conjunto de servicios (formación, mentoría, creación de redes), el análisis moviliza la teoría del entrelazado territorial para mostrar que el desempeño de un Centro Nacional de Incubación (CNI) y de los Comités Departamentales de Incubación (CDI) depende de su capacidad para articular tres registros inseparables: (i) la coordinación de actores heterogéneos dentro de coaliciones locales estables; (ii) el desarrollo de recursos territoriales específicos en cadenas de valor ancladas; (iii) alineación institucional entre prioridades locales, capacidades públicas e instrumentos nacionales. Basándose en un diagnóstico territorial razonado (infraestructuras,

mercados, capital humano, gobernanza), el artículo identifica los principales cuellos de botella que limitan el desarrollo emprendedor, especialmente para jóvenes, mujeres y zonas rurales. Propone entonces un marco para la integración de las DTAs en ecosistemas locales que combine mapeo de partes interesadas, contratación multinivel, instrumentos digitales, mecanismos de financiación progresiva y un sistema de seguimiento y evaluación orientado a la inclusión. La contribución radica en la formalización de un modelo operativo de incubación "basado en el lugar", adaptado a la fragilidad de las capacidades públicas y a la fuerte heterogeneidad territorial haitiana, y en resaltar las condiciones de credibilidad política y financiera necesarias para su despliegue.

Palabras clave: *entrelazamiento territorial; emprendimiento; incubación; desarrollo inclusivo; innovación territorial; Haití*

1. Introduction

Les trajectoires de développement en Haïti demeurent fortement contraintes par des déséquilibres territoriaux persistants. L'aire métropolitaine de Port-au-Prince concentre une part disproportionnée des infrastructures, des services financiers, des administrations et des opportunités d'emploi, tandis que plusieurs départements périphériques cumulent insuffisance des équipements, accès limité aux marchés et raréfaction des dispositifs d'appui (Guillaume & Providence, 2019; Audretsch & Keilbach, 2004). Cette asymétrie nourrit des dynamiques de polarisation et de migrations internes, fragilise la capacité des territoires à produire de la valeur de manière endogène et accentue des vulnérabilités sociales qui se traduisent, notamment, par une insertion professionnelle précaire des jeunes (Isenberg, 2010).

Dans ce contexte, l'entrepreneuriat est fréquemment mobilisé comme levier de diversification productive, de création d'emplois et de revitalisation des économies locales, en particulier lorsqu'il s'inscrit dans des chaînes de valeur territorialisées et qu'il s'appuie sur des ressources spécifiques (savoir-faire, patrimoines, productions agricoles, services locaux, niches touristiques). Toutefois, l'écosystème entrepreneurial haïtien reste marqué par une fragmentation des initiatives, une sous-offre d'accompagnement structuré, des barrières d'accès au financement, une faiblesse des infrastructures logistiques et numériques, et une instabilité institutionnelle qui entravent l'accumulation de capacités (Guillaume & Providence, 2019). Ces contraintes pèsent davantage sur les porteurs de projets situés hors de la capitale et sur les publics exposés à des formes d'exclusion cumulatives, notamment les jeunes, les femmes et les ménages ruraux.

Les réponses politiques ont souvent pris la forme de programmes ponctuels, centrés sur la formation ou la microfinance, sans toujours réussir à transformer durablement les environnements productifs locaux (Providence, 2022). Or, la littérature sur les écosystèmes entrepreneuriaux souligne que la réussite ne tient pas uniquement au talent individuel ou à l'accès à des outils standardisés, mais à la qualité des interactions entre acteurs, institutions et ressources, ainsi qu'aux infrastructures matérielles et symboliques qui soutiennent l'expérimentation (Stam, 2015; Spigel, 2017). Dans les économies marquées par de fortes

hétérogénéités territoriales, les politiques “one size fits all” peinent à produire des effets, car elles ignorent la variété des contraintes et des opportunités locales. Une perspective “place-based”, attentive aux conditions territoriales de la production et de l’innovation, apparaît alors plus adaptée (Barca, 2009; Rodríguez-Pose, 2018).

Trois questions structurent l’analyse : (i) par quels mécanismes un dispositif d’incubation peut-il réduire les disparités territoriales tout en valorisant les spécificités départementales ; (ii) comment intégrer durablement les CDI dans des écosystèmes locaux hétérogènes, parfois fragiles, où les capacités publiques et privées sont inégalement réparties ; (iii) quelles conditions institutionnelles et financières rendent crédible un objectif d’inclusion (genre, jeunesse, ruralité) au-delà de l’affichage. Après avoir présenté la méthode et le cadre théorique, l’article propose un diagnostic territorial raisonné, discute les modalités d’intégration des CDI et leurs effets attendus sur l’inclusion et l’innovation, puis formule des recommandations opérationnelles et des perspectives de recherche.

L’hypothèse discutée ici est qu’un dispositif d’incubation pensé comme politique territoriale, articulant un Centre national d’incubation (CNI) à des Comités départementaux d’incubation (CDI), peut contribuer à réduire ces fractures à condition de fonctionner comme une infrastructure de coordination, d’apprentissage et de contractualisation, plutôt que comme une simple plateforme de services entrepreneuriaux. En d’autres termes, l’incubation devient un instrument de structuration des interdépendances territoriales : elle organise des coalitions, stabilise des règles du jeu, oriente des ressources vers des priorités localement définies et crée des capacités collectives.

En contribuant à articuler théorie territoriale et instrumentation de politiques d’appui à l’entrepreneuriat, ce travail vise à éclairer les choix organisationnels et les arbitrages de mise en œuvre. L’enjeu n’est pas seulement de « créer des entrepreneurs », mais de produire des environnements capables de soutenir des trajectoires entrepreneuriales viables, d’élargir les opportunités économiques au-delà de la capitale et de renforcer la cohésion territoriale.

2. Méthode et démarche d’analyse

Le propos s’appuie sur une démarche d’analyse qualitative et analytique, structurée autour d’un diagnostic territorial raisonné et d’une conceptualisation des mécanismes d’imbrication. L’objectif n’est pas de mesurer l’impact causal d’un dispositif déjà déployé, mais d’évaluer ex ante la plausibilité d’un modèle institutionnel et d’identifier les conditions de réussite, les risques et les arbitrages de conception.

Premièrement, une revue ciblée de la littérature a été mobilisée afin de situer l’incubation dans le champ des politiques de développement territorial, des écosystèmes entrepreneuriaux et des approches inclusives (Acs, Autio, & Szerb, 2014; Feld, 2012; North, 1990). Cette revue met en évidence, d’une part, les limites des dispositifs centrés sur l’offre de services sans ancrage territorial, et, d’autre part, l’intérêt de modèles hybrides associant infrastructures d’innovation, coordination multi-acteurs et instruments publics de financement.

Deuxièmement, l'analyse s'appuie sur un diagnostic territorial structuré autour de quatre familles de déterminants : (i) l'accessibilité et les infrastructures (transport, énergie, connectivité, services de base) ; (ii) le fonctionnement des marchés locaux et l'accès aux débouchés (demande, intermédiation, logistique, normes) ; (iii) le capital humain et les dispositifs de compétences (éducation, formation technique, apprentissage) ; (iv) la gouvernance territoriale et la densité institutionnelle (capacité des collectivités, présence d'organisations intermédiaires, qualité de la coordination). Cette grille permet de caractériser des configurations départementales contrastées, sans prétendre à l'exhaustivité statistique (Providence, 2022; Ostrom, 1990).

Troisièmement, un schéma de conception du CNI et des CDI est proposé en traduisant les registres théoriques en fonctions opérationnelles : gouvernance, pipeline de projets, ingénierie de financement, articulation de chaînes de valeur, outils numériques et suivi-évaluation. La cohérence de ce schéma est appréciée à partir de critères classiques de politiques publiques : complémentarité des instruments, faisabilité institutionnelle, soutenabilité financière, robustesse face aux chocs, et capacité à produire des effets distributifs en faveur des publics cibles.

Enfin, les limites de la démarche doivent être explicitées. En l'absence d'un déploiement complet du dispositif, les résultats demeurent de nature prospective et reposent sur des inférences théoriques et institutionnelles. De futures recherches devraient compléter l'analyse par des enquêtes de terrain approfondies, des données microéconomiques sur les trajectoires entrepreneuriales, et des évaluations quasi-expérimentales ou contrefactuelles lorsque des programmes comparables seront mis en œuvre. Néanmoins, dans un contexte où la fragilité institutionnelle rend rare la disponibilité de données continues et comparables, une telle approche analytique contribue à clarifier les choix de design et à renforcer l'intelligibilité des conditions de réussite.

Matériaux mobilisés et critères d'appréciation

Le diagnostic territorial est construit à partir d'un faisceau de sources et d'observations : documents stratégiques et rapports institutionnels disponibles, descriptions sectorielles produites par des organisations publiques ou internationales, données agrégées sur l'activité économique et les infrastructures lorsqu'elles existent, ainsi que retours d'expérience documentés sur des initiatives d'appui à l'entrepreneuriat. Ces éléments sont traités selon une logique de triangulation : les constats ne sont retenus que lorsqu'ils apparaissent plausibles au regard de plusieurs sources convergentes.

Les critères d'appréciation du dispositif CNI/CDI sont organisés autour de six exigences : pertinence territoriale (adéquation aux profils départementaux), cohérence instrumentale (complémentarité entre accompagnement, financement et infrastructures), faisabilité institutionnelle (capacité à opérer avec des administrations à géométrie variable), soutenabilité financière (prévisibilité et diversification des ressources), robustesse (capacité à fonctionner sous chocs), et justice distributive (effets attendus sur les groupes et territoires les plus contraints).

3. Cadre théorique : la théorie de l'imbrication territoriale

Cette section précise les fondements analytiques mobilisés pour concevoir l'incubation comme politique territoriale.

3.1. Acteurs, ressources et institutions : trois registres indissociables

Dans une perspective d'imbrication, l'action collective se construit à travers des « dispositifs de liaison » qui réduisent les coûts de coordination (Providence, 2022). Les acteurs ne sont pas uniquement des bénéficiaires ou des exécutants ; ils constituent des porteurs d'institutions et des producteurs de ressources. Un CDI efficace doit donc identifier les acteurs capables de jouer des rôles intermédiaires (animation, ingénierie, médiation) et de transformer des interactions dispersées en coopération.

Les ressources spécifiques, quant à elles, ne préexistent pas toujours sous une forme immédiatement mobilisable (Ostrom, 1990; North, 1990). Elles demandent un travail de qualification : définir des standards, sécuriser des intrants, organiser la logistique, mettre en récit un produit ou un service, et bâtir des relations stables avec des acheteurs. Ce travail est typiquement collectif ; il dépasse les capacités d'un entrepreneur isolé. L'incubation territorialisée doit donc intégrer une dimension « filière » et soutenir la production d'actifs communs (marques collectives, plateformes de commercialisation, équipements partagés).

Le registre institutionnel, enfin, renvoie à la stabilité des règles du jeu et à la crédibilité des engagements. Dans les contextes fragiles, la contrainte n'est pas seulement l'absence de règles, mais la coexistence de règles concurrentes, l'application irrégulière des normes et l'incertitude sur l'accès aux droits. Le dispositif d'incubation peut contribuer à réduire l'incertitude en fournissant des routines procédurales, des mécanismes de redevabilité et des espaces de négociation qui rendent opératoires des accords locaux.

3.2. Imbrication multi-échelles et cohérence de politiques

L'imbrication territoriale implique de considérer simultanément les échelles locales, départementales et nationales (Providence, 2022). Les CDI ne peuvent agir efficacement s'ils sont isolés des instruments nationaux de financement, de formation ou de régulation ; inversement, les politiques nationales restent peu efficaces si elles ne sont pas traduites dans des configurations locales. Une architecture CNI/CDI vise précisément à organiser cette traduction.

Concrètement, le CNI peut jouer un rôle de « plateforme d'alignement » en convertissant des priorités nationales (emploi des jeunes, sécurité alimentaire, transition énergétique, numérisation) en programmes modulables, tandis que les CDI adaptent ces programmes aux contraintes locales. Cette articulation réduit le risque de dispersion des initiatives et permet d'éviter la capture de l'incubation par une logique exclusivement métropolitaine. Elle crée également des passerelles pour la mobilité des projets : une entreprise incubée dans un département peut accéder à des marchés nationaux via des réseaux du CNI, sans être contrainte de se délocaliser.

Cette cohérence de politiques suppose une gouvernance de portefeuille : plutôt que de financer des projets de manière ponctuelle, le dispositif gère un portefeuille de chaînes de valeur et d'innovations, avec des critères explicites de sélection, d'équité territoriale et de résilience.

3.3. Traduction en fonctions d'incubation : de la théorie à l'ingénierie

La traduction opérationnelle de l'imbrication peut être résumée en cinq fonctions clés (Providence, 2022). La première est l'orientation stratégique : définir des priorités territoriales à partir du diagnostic et établir des "pactes" de filière. La deuxième est l'intermédiation : mettre en relation entrepreneurs, financeurs, acheteurs, centres techniques et administrations. La troisième est la production de capacités : former, mentorer, certifier et accompagner la formalisation progressive. La quatrième est la mise à disposition d'infrastructures : espaces d'innovation, équipements partagés, services numériques. La cinquième est la redevabilité : produire des données, auditer, apprendre et ajuster.

Un dispositif d'incubation territorialisé est donc jugé moins par le volume d'activités (nombre d'ateliers) que par sa capacité à rendre compatibles ces fonctions, à les financer durablement et à les distribuer équitablement entre territoires. Les éléments qui suivent reprennent et approfondissent la discussion générale sur l'imbrication en la reliant aux choix de design du CNI et des CDI.

La théorie de l'imbrication territoriale propose de comprendre le développement comme le produit d'interdépendances structurées entre acteurs, ressources et institutions, au sein d'un territoire donné et dans ses relations avec d'autres échelles (Providence, 2022). Elle met l'accent sur la manière dont des dispositifs collectifs rendent compatibles des logiques hétérogènes, réduisent les coûts de coordination et stabilisent les anticipations. Appliquée à l'entrepreneuriat, cette approche conduit à dépasser une vision centrée sur l'individu entrepreneur au profit d'une analyse des environnements qui rendent possible l'expérimentation et la mise à l'échelle.

Le premier registre est celui des acteurs. Les écosystèmes entrepreneuriaux reposent sur des réseaux denses et des organisations intermédiaires capables de connecter entrepreneurs, financeurs, universités, collectivités, organisations professionnelles et dispositifs publics. Dans les contextes où ces réseaux sont faibles ou fragmentés, les porteurs de projet rencontrent des frictions élevées : information coûteuse, faible confiance, accès limité à des marchés ou à des mentors, et incapacité à mutualiser certains services. La coordination est alors une ressource en soi. Elle suppose des forums de gouvernance, des règles d'adhésion et des mécanismes de résolution de conflits, afin de transformer des interactions ponctuelles en coopération durable.

Le deuxième registre est celui des ressources territoriales. Les territoires disposent de ressources génériques (main-d'œuvre, terres, infrastructures) et de ressources spécifiques, construites historiquement, difficilement transférables et souvent valorisables par la différenciation : savoir-faire artisanaux, produits agricoles typiques, patrimoines culturels, paysages, réseaux diasporiques, ou compétences techniques concentrées dans certains bassins de vie. Une politique d'incubation orientée vers le développement territorial doit identifier ces ressources, les relier à des opportunités de marché, et soutenir la montée en gamme (qualité, normes, branding, logistique) afin de capter davantage de valeur localement. Cette perspective

rapproche l'incubation d'une politique de structuration de chaînes de valeur plutôt que d'une simple promotion de la création d'entreprises.

Le troisième registre est institutionnel. Les institutions, entendues comme règles formelles et informelles, déterminent les incitations et les coûts de transaction. Elles influencent la sécurité des droits, la prévisibilité des politiques, l'accès aux contrats publics, la régulation du crédit et l'administration des taxes. Dans un contexte de fragilité, l'enjeu n'est pas uniquement d'édicter des règles, mais de créer des dispositifs intermédiaires capables de les rendre opératoires et de réduire l'incertitude. Les institutions locales, y compris les normes sociales, jouent un rôle central dans la confiance et la capacité à coopérer, mais elles peuvent aussi reproduire des exclusions (genre, âge, statut) si elles ne sont pas questionnées.

Ces trois registres s'entrecroisent et s'auto-renforcent. Une ressource territoriale ne devient productive que si des acteurs peuvent la coordonner et si des institutions rendent possible l'investissement ; inversement, des institutions réformées restent peu effectives si elles ne s'appuient pas sur des acteurs capables de les mettre en œuvre. L'imbrication désigne précisément cette co-production : les territoires se développent lorsque des dispositifs rendent compatibles des logiques sectorielles, sociales et politiques et permettent des apprentissages collectifs.

Appliquée au CNI et aux CDI, cette perspective implique de concevoir l'incubation comme une infrastructure territoriale d'intermédiation. Le CNI joue un rôle d'architecture nationale : standardisation minimale des procédures, mutualisation d'outils, accès à des financeurs et à des programmes, production de données et ingénierie de suivi-évaluation. Les CDI, quant à eux, constituent des plateformes départementales de coordination et de sélection, capables d'ancrer les projets dans des priorités locales et de mobiliser des ressources spécifiques.

Deux implications majeures en découlent. D'abord, l'efficacité des CDI dépend de leur légitimité et de leur capacité à produire des compromis. Une gouvernance trop centralisée risque d'imposer des priorités exogènes ; une gouvernance trop dispersée risque d'accroître la fragmentation. Ensuite, l'incubation doit intégrer l'hétérogénéité territoriale : les départements ne disposent ni des mêmes infrastructures, ni des mêmes marchés, ni des mêmes acteurs intermédiaires. Un dispositif crédible doit donc combiner un socle commun (méthodes, éthique, suivi) et une différenciation des instruments (financement, accompagnement, ciblage) en fonction des configurations locales.

Au total, la théorie de l'imbrication territoriale fournit un cadre analytique pour évaluer non seulement la pertinence des services d'incubation, mais aussi leur capacité à transformer des environnements productifs. Elle invite à juger un dispositif à l'aune de sa capacité à créer des interdépendances productives : relier acteurs, ressources et institutions de manière cohérente, réduire les coûts de coordination, stabiliser les anticipations et générer des opportunités inclusives.

4. Diagnostic territorial : disparités et potentiels départementaux

4.1. Disparités économiques, sociales et infrastructurelles

Les disparités observées ne relèvent pas uniquement du revenu ; elles tiennent à l'accès aux services productifs (World Bank, 2024). La disponibilité d'électricité, la qualité des réseaux routiers, l'existence d'intermédiaires logistiques, la proximité d'un marché solvable et la présence d'institutions financières conditionnent directement les coûts d'entrée et la probabilité de survie des entreprises. Dans plusieurs départements, la discontinuité de ces services pousse les entrepreneurs à adopter des stratégies de court terme et à limiter l'investissement, ce qui entretient une trajectoire de faible productivité.

Du point de vue social, l'insertion des jeunes est affectée par la faiblesse des passerelles entre formation et emploi. Les CDI peuvent agir comme dispositifs de transition en reliant formation technique, expérience pratique et accès au marché, à condition d'être articulés à des partenaires éducatifs et à des entreprises établies.

4.2. Ressources spécifiques et niches de développement

Les niches de développement doivent être entendues comme des combinaisons entre ressources locales et opportunités de marché (ILO, 2023). Une lecture territoriale met en évidence la diversité des potentiels : agro-transformation et sécurité alimentaire, filières café/cacao et produits de terroir, pêche et conservation, artisanat et industries créatives, services liés à la diaspora, tourisme culturel et écologique, et services numériques lorsque les conditions de connectivité et de compétences sont réunies.

Le rôle des CDI est de transformer ces potentiels en trajectoires entrepreneuriales en identifiant des "goulets de chaîne" : qualité, emballage, normes, stockage, accès aux intrants, structuration collective, ou accès à des acheteurs. L'incubation devient alors une politique de montée en gamme et d'intégration de filières.

4.3. Acteurs et écosystèmes locaux

La densité institutionnelle varie fortement selon les territoires. Dans certains départements, des universités, centres de formation, chambres de commerce, associations professionnelles ou coopératives offrent des points d'appui (UNDP, 2024). Dans d'autres, les organisations intermédiaires sont rares, et l'action collective dépend de quelques individus ou d'ONG. Cette variabilité implique une différenciation des CDI : là où l'écosystème est dense, le CDI peut se concentrer sur l'accélération et l'accès au financement ; là où il est faible, le CDI doit d'abord investir dans la construction d'un écosystème, en renforçant des organisations locales et en créant des routines de coordination.

La diaspora constitue un acteur transversal. Elle peut apporter capital, marchés et compétences, mais ses contributions sont plus efficaces lorsqu'elles sont médiées par des institutions locales crédibles. Le dispositif CNI/CDI peut jouer ce rôle d'intermédiation en sécurisant des projets, en facilitant la due diligence et en organisant des co-investissements.

4.4. Priorisation et différenciation des instruments

La priorisation ne signifie pas l'exclusion de secteurs, mais l'allocation sélective de ressources rares vers des chaînes de valeur à potentiel d'impact territorial (Audretsch & Keilbach, 2004; Feld, 2012). Une logique de portefeuille peut distinguer : des projets de subsistance à renforcer (sécurisation de revenus), des projets de croissance locale (emplois et substitution aux importations), et des projets d'innovation/export (différenciation et compétitivité). Chaque catégorie appelle des instruments distincts en matière d'accompagnement, de financement et de temporalité.

Cette différenciation doit être compatible avec l'équité territoriale : les territoires les plus fragiles ne doivent pas être pénalisés par des critères de performance qui reflètent d'abord des déficits structurels. D'où la nécessité d'indicateurs adaptés et d'une péréquation en expertise et en financement.

La synthèse du diagnostic permet ensuite de discuter l'architecture d'intégration des CDI dans les écosystèmes départementaux.

Le diagnostic territorial constitue un préalable à toute politique d'incubation à visée inclusive. En Haïti, la diversité des configurations départementales est marquée, tant du point de vue des infrastructures que des tissus productifs et des capacités institutionnelles. Une lecture par "profils territoriaux" permet d'éviter deux écueils : l'homogénéisation abusive des besoins et, à l'inverse, l'accumulation de microprogrammes sans cohérence d'ensemble.

Sur le plan des disparités socio-économiques, l'aire métropolitaine dispose généralement d'une densité plus forte d'institutions financières, d'organisations d'appui, de services de formation et de débouchés solvables. Dans plusieurs départements, les contraintes d'accessibilité, les coûts de transport, l'instabilité de l'approvisionnement énergétique et la faible connectivité numérique limitent la capacité des entreprises à atteindre des marchés nationaux ou d'exportation (Guillaume & Providence, 2019). Les entrepreneurs y sont souvent cantonnés à des activités à faible productivité, fortement dépendantes du commerce informel, ce qui réduit les marges d'investissement et la capacité à se conformer à des normes.

Du point de vue infrastructurel, la connectivité routière et la qualité des réseaux conditionnent la viabilité de chaînes de valeur territoriales. Une incubation centrée sur l'agro-transformation, par exemple, suppose des capacités de stockage, des équipements de transformation, des laboratoires de contrôle qualité et des solutions logistiques ; sans ces éléments, les gains issus de l'accompagnement entrepreneurial restent limités. De même, les activités numériques et créatives requièrent une connectivité fiable et des compétences spécifiques, ce qui implique une articulation avec des politiques de formation et des investissements d'infrastructure.

En matière de ressources spécifiques, plusieurs départements disposent de potentiels différenciés : bassins agricoles et élevage, filières café/cacao, cultures vivrières, pêche, artisanat, patrimoine et tourisme, services liés aux transferts de la diaspora, ou encore opportunités de requalification urbaine. L'enjeu n'est pas d'énumérer des secteurs, mais de relier ces potentiels à des opportunités de marché réalistes, à des capacités organisationnelles et à des exigences de qualité. La notion de ressource spécifique rappelle que la valeur se

construit : elle nécessite un travail d'identification, de labellisation, de normalisation et de gouvernance de filière.

Les écosystèmes locaux, enfin, sont caractérisés par une présence inégale d'acteurs intermédiaires : chambres de commerce, universités, centres de formation, coopératives, associations professionnelles, ONG, collectivités territoriales, diaspora organisée (Providence, 2015). Là où ces acteurs existent et coopèrent, les CDI peuvent s'appuyer sur des relais ; là où ils sont faibles, le CDI doit jouer un rôle d'"entrepreneur institutionnel", en organisant progressivement des forums, en soutenant la professionnalisation d'organisations locales et en créant des routines de coordination.

Une typologie opérationnelle peut ainsi être proposée. Certains départements présentent un profil relativement structuré : présence d'institutions, débouchés, réseaux d'acteurs, qui autorise des programmes d'incubation plus sophistiqués (accélération, innovation, export). D'autres présentent un profil intermédiaire : potentiels sectoriels réels mais contraintes d'infrastructures et de finance, nécessitant des instruments hybrides combinant incubation et investissement productif (équipements partagés, logistique). Enfin, des territoires cumulent fragilités et faible densité institutionnelle ; l'incubation doit alors être progressive, centrée sur des microchaînes de valeur, des coopérations locales et une montée en compétences étalée, tout en assurant des passerelles vers des marchés plus larges.

Ce diagnostic a deux conséquences. Premièrement, les CDI ne peuvent être conçus comme des guichets uniformes. Ils doivent être définis comme des plateformes modulaires, capables d'adapter leurs instruments aux profils territoriaux. Deuxièmement, le CNI doit assumer une fonction de péréquation : mutualiser les outils, compenser partiellement les déficits de capacité des départements les plus fragiles et éviter que l'incubation ne reproduise les concentrations déjà existantes. Dans cette logique, la redistribution ne se limite pas à des transferts financiers ; elle concerne aussi l'accès à l'expertise, aux réseaux, aux marchés et aux dispositifs nationaux.

5. Intégrer les CDI dans les écosystèmes territoriaux : mécanismes et instruments

L'intégration des CDI dans les écosystèmes territoriaux renvoie à une question de design institutionnel : comment transformer une initiative d'appui en infrastructure durable de coordination et d'apprentissage. Trois mécanismes apparaissent centraux : la cartographie et la coalition, la contractualisation multi-niveaux, et l'instrumentation numérique et matérielle.

La cartographie doit être comprise comme un processus continu, non comme un exercice ponctuel. Elle consiste à identifier les acteurs (publics, privés, associatifs), les ressources (infrastructures, compétences, équipements), les projets et les flux (financement, information, marchés). Dans un contexte de fragmentation, cette cartographie joue un rôle politique : elle rend visible des acteurs souvent périphériques, notamment les organisations de femmes, les associations de jeunes, les coopératives rurales, et elle permet de construire un langage commun. La coalition, ensuite, vise à stabiliser un noyau d'acteurs engagés dans la gouvernance du CDI : collectivités, universités/centres de formation, secteur privé local, organisations

professionnelles, représentants de la diaspora lorsque cela est pertinent. L'objectif est de créer un espace de délibération et de décision qui réduit les coûts de coordination et augmente la crédibilité des engagements.

La contractualisation constitue le second mécanisme. Un CDI crédible doit être arrimé à un cadre national qui garantit la transparence des procédures, la comparabilité des données et la soutenabilité du financement, tout en laissant une marge de différenciation locale. Une contractualisation multi-niveaux peut prendre la forme de conventions entre le CNI et chaque CDI, précisant les objectifs (inclusion, secteurs prioritaires, résultats), les ressources allouées, les obligations de reporting, les règles de sélection et les mécanismes d'audit. À l'échelle départementale, des contrats de filière ou des accords de partenariat peuvent être établis avec des organisations professionnelles, des collectivités ou des opérateurs logistiques. Cette logique rapproche l'incubation d'une politique de développement territorial : elle organise des engagements réciproques et permet d'aligner des instruments dispersés.

L'instrumentation est le troisième mécanisme. Les CDI ont besoin d'outils opérationnels pour gérer un pipeline de projets, assurer un accompagnement différencié et produire des données. Les instruments numériques jouent ici un rôle d'égalisation des capacités : plateforme de candidature et de suivi, base de mentors, modules de formation hybride, tableau de bord de performance, et dispositifs de mise en relation avec des acheteurs. Toutefois, dans des territoires où la connectivité est inégale, ces outils doivent être complétés par des espaces physiques. Des "maisons de l'entrepreneuriat" ou "hubs départementaux" peuvent offrir des services mutualisés : coworking, accès internet, équipements de prototypage léger, salles de formation, guichet d'information. La logique est celle de biens communs productifs : mutualiser des coûts fixes et permettre l'expérimentation.

Au-delà de l'accompagnement, la question du financement demeure décisive. Dans un environnement où le crédit est rare et coûteux, l'incubation doit intégrer une ingénierie de financement graduée. Un schéma plausible combine des micro-subventions d'amorçage liées à des jalons (prototype, formalisation), des garanties partielles ou fonds de partage de risques avec des institutions financières, et des fonds d'investissement ciblés sur des chaînes de valeur prioritaires. La condition de réussite est la compatibilité entre instruments : éviter que des subventions non coordonnées ne découragent la discipline financière, tout en reconnaissant que l'amorçage nécessite des ressources patientes. Dans cette perspective, le CNI peut jouer un rôle d'agrégateur de financements et de négociateur de partenariats, tandis que les CDI assurent la sélection, la préparation des dossiers et le suivi local.

Un point souvent sous-estimé concerne la commande publique et la régulation. Les collectivités et administrations peuvent constituer des marchés de lancement pour des entreprises locales (cantines scolaires, services de maintenance, fournitures), à condition de sécuriser les procédures et d'éviter les rentes. Des dispositifs de "marchés réservés" ou de clauses d'insertion peuvent être expérimentés, sous supervision et transparence, afin de créer une demande initiale pour des entreprises incubées. Cette articulation renforce l'imbrication institutionnelle : l'entrepreneuriat est soutenu non seulement par l'offre, mais aussi par une demande structurante.

Enfin, la durabilité du dispositif dépend d'un suivi-évaluation orienté vers l'apprentissage. Il ne s'agit pas seulement de compter des entreprises créées, mais d'évaluer des trajectoires : survie, croissance, qualité des emplois, inclusion, insertion dans des chaînes de valeur, et effets territoriaux (diffusion, externalités). Un cadre de suivi doit combiner indicateurs quantitatifs et retours qualitatifs, et il doit être conçu comme un outil de pilotage partagé entre CNI et CDI. Dans les contextes fragiles, où les chocs sont fréquents, la capacité d'adaptation constitue un critère de performance à part entière.

Ingénierie financière, partage du risque et rôle des marchés

Dans les économies où la finance formelle est peu accessible, l'incubation doit traiter explicitement la question du risque. Une approche réaliste consiste à séparer trois niveaux : le risque technique (faisabilité du produit/service), le risque de marché (existence d'une demande solvable) et le risque institutionnel (contrats, sécurité, administration). Les instruments financiers doivent être calibrés sur ces risques et articulés à des jalons vérifiables. Les micro-subventions d'amorçage peuvent financer des prototypes et la validation de marché ; les garanties partielles peuvent réduire le risque pour les prêteurs ; les fonds patients peuvent accompagner des investissements productifs dans des chaînes de valeur prioritaires.

Par ailleurs, la création de débouchés est décisive. Les CDI peuvent développer des partenariats avec des acheteurs institutionnels ou privés, organiser des foires contractuelles, soutenir des plateformes de vente, et encourager des arrangements coopératifs permettant de répondre à des commandes plus importantes. Cette orientation vers le marché complète l'accompagnement classique et accroît la probabilité de survie des entreprises.

6. Les CDI comme levier de développement inclusif : effets attendus et conditions

Considérer les CDI comme levier de développement inclusif implique de préciser ce que l'on entend par inclusion et comment la mesurer. L'inclusion ne se réduit pas à la participation nominale de groupes cibles ; elle renvoie à la capacité des dispositifs à réduire des barrières structurelles et à redistribuer des opportunités de manière durable. Trois dimensions peuvent être distinguées : l'accès, les capacités et les résultats.

L'accès concerne la possibilité d'entrer dans le dispositif : information, critères d'éligibilité, coûts implicites (transport, temps), contraintes de langue ou de numérique. Une incubation départementalisée réduit en principe la distance, mais cela ne suffit pas. Les CDI doivent développer des stratégies d'aller-vers : partenariats avec écoles, associations, organisations de femmes, radios locales, et mise en place de points de contact décentralisés. Les critères de sélection doivent être explicites et combinés à des mécanismes de compensation : par exemple, des cohortes dédiées aux projets ruraux, ou des dispositifs d'orientation vers la préincubation lorsque les compétences initiales sont insuffisantes.

Les capacités renvoient aux ressources nécessaires pour transformer une idée en activité viable : compétences entrepreneuriales, techniques, gestion, maîtrise du numérique, mais aussi capital

social (réseaux) et capacité à naviguer dans les institutions administratives et financières. Les CDI doivent donc articuler mentorat, formation, apprentissage par projet et mise en réseau. Dans une perspective territoriale, il est crucial d'intégrer des compétences sectorielles (agro-transformation, tourisme, artisanat, services numériques) et des compétences transversales (qualité, normes, sécurité, comptabilité). La pédagogie doit être adaptée : alternance, formats hybrides, et reconnaissance de savoirs locaux. L'inclusion suppose également de prendre au sérieux les contraintes spécifiques des femmes, notamment en matière de temps et de mobilité, ce qui appelle des modalités d'accompagnement flexibles et des services de soutien lorsque cela est possible.

Les résultats, enfin, concernent la qualité des trajectoires générées. Une politique inclusive devrait viser non seulement la création d'entreprises, mais la création d'emplois décents, la stabilité des revenus, la formalisation progressive lorsque cela est pertinent, et l'insertion dans des chaînes de valeur. Les CDI peuvent agir sur ces résultats en orientant les projets vers des marchés solvables, en facilitant des accords d'achat, en soutenant la mutualisation logistique et en améliorant l'accès à des infrastructures partagées.

Les effets attendus sur les chaînes de valeur locales constituent un mécanisme central de développement inclusif. En ciblant des filières où la valeur ajoutée peut être captée localement, l'incubation contribue à réduire la dépendance à l'importation et à renforcer des économies régionales. Toutefois, la création de valeur nécessite une gouvernance de filière : coordination des producteurs, standardisation, accès à des intrants, gestion de la qualité, et relations stables avec des acheteurs. Les CDI peuvent jouer un rôle de catalyseur en facilitant des alliances entre entrepreneurs incubés, coopératives et acteurs établis.

L'innovation territoriale, sociale et écologique doit également être intégrée. Dans des contextes de vulnérabilité climatique et de contraintes énergétiques, des innovations frugales et adaptées peuvent générer des gains importants : solutions d'irrigation, stockage, transformation à faible consommation énergétique, services numériques pour la commercialisation, ou innovations organisationnelles (coopération, mutualisation). Les CDI peuvent orienter une partie de leur portefeuille vers ces innovations, en mobilisant des partenariats avec des universités, des centres techniques et des programmes internationaux, tout en évitant une dépendance à des financements externes instables.

Enfin, l'inclusion renvoie à des questions de pouvoir. Les dispositifs d'appui peuvent reproduire des hiérarchies si la gouvernance est capturée par des élites locales ou si les critères favorisent des profils déjà dotés. Pour limiter ce risque, la transparence, la rotation des responsabilités, la présence d'acteurs de la société civile et des mécanismes de plainte et d'audit sont nécessaires. L'imbrication territoriale, ici, est ambivalente : elle peut produire de la coopération, mais aussi consolider des rentes. La conception institutionnelle doit donc intégrer des garde-fous et des mécanismes de redevabilité.

Mesurer l'inclusion et éviter les effets de vitrine

Pour éviter que l'inclusion ne reste déclarative, il est recommandé de définir des indicateurs ex ante et des seuils de performance. Par exemple, la part de femmes et de jeunes dans les cohortes, la proportion de projets ruraux, la réduction des coûts d'accès (temps, transport), et la qualité

des résultats (survie, revenus, emplois) par groupe. La comparaison des trajectoires entre groupes doit être interprétée à la lumière des contraintes initiales ; c'est précisément l'objet d'un suivi-évaluation différencié.

En outre, des dispositifs de préincubation sont nécessaires pour ne pas exclure les profils les plus contraints. L'équité suppose de financer des parcours plus longs lorsque les déficits de compétences ou d'infrastructures sont plus élevés, sans pénaliser ces publics par des critères uniformes.

7. Recommandations opérationnelles et perspectives

Les recommandations opérationnelles doivent être pensées comme un ensemble cohérent d'instruments, déployés de manière graduelle et différenciée. Quatre axes apparaissent prioritaires : gouvernance et légitimité, financement et soutenabilité, instrumentation et compétences, suivi-évaluation et apprentissage.

Le premier axe concerne la gouvernance. Il est recommandé de formaliser une architecture claire distinguant les fonctions du CNI et celles des CDI. Le CNI devrait assurer la standardisation minimale des procédures (sélection, éthique, reporting), la mutualisation d'outils numériques, la formation des équipes, la production de données et la négociation de partenariats de financement. Les CDI devraient assurer la connaissance fine des contextes, la mobilisation des acteurs locaux, la sélection territorialisée et l'accompagnement de proximité. Une charte de gouvernance peut expliciter les principes : transparence, inclusion, prévention des conflits d'intérêts, et participation. La légitimité des CDI dépendra de leur capacité à représenter la diversité des acteurs territoriaux, sans devenir un lieu de compétition politique.

Le deuxième axe est financier. La soutenabilité requiert de combiner financement public, contributions privées et partenariats, tout en garantissant une prévisibilité pluriannuelle. Dans la mesure du possible, un fonds national d'incubation, géré de manière indépendante et auditable, peut stabiliser les ressources. Une part des ressources devrait être allouée selon des critères de péréquation, afin de soutenir les départements les plus fragiles. Pour les entrepreneurs, un continuum de financement est recommandé : préincubation (micro-subventions et kits de démarrage), incubation (amorçage lié à des jalons), post-incubation (garanties, prêts adaptés, investissement). Ce continuum doit être lié à un accompagnement renforcé pour réduire les risques de surendettement et améliorer la bancabilité.

Le troisième axe concerne l'instrumentation et les compétences. La montée en puissance des CDI exige des équipes compétentes, stables et formées. Des programmes de certification des incubateurs, adossés au CNI, peuvent professionnaliser les pratiques et réduire la dépendance aux consultants. Les outils numériques doivent être conçus pour fonctionner en connectivité imparfaite et être complétés par des dispositifs physiques. En parallèle, il est recommandé d'articuler les CDI avec les universités et centres de formation technique afin de créer des parcours cohérents : sensibilisation, préincubation, incubation, insertion dans des réseaux professionnels.

Le quatrième axe est le suivi-évaluation. Un cadre logique orienté vers les résultats devrait être établi dès le lancement. Il devrait intégrer des indicateurs d'inclusion (part des femmes et des jeunes, localisation rurale, barrières levées), des indicateurs de performance (survie à 12/24/36 mois, emplois créés, chiffre d'affaires, productivité) et des indicateurs territoriaux (diffusion, intégration dans des chaînes de valeur, partenariats). Des revues annuelles, associant CNI, CDI et partenaires, devraient produire des ajustements de portefeuille et des révisions d'instruments. L'apprentissage doit être institutionnalisé.

Au plan du déploiement, une stratégie en phases est recommandée. Une première phase pilote peut sélectionner un nombre limité de départements représentant des profils contrastés, afin de tester les instruments et d'ajuster la gouvernance. Une deuxième phase peut étendre le dispositif en renforçant la péréquation et en standardisant les outils. Une troisième phase peut viser la mise à l'échelle et l'intégration avec d'autres politiques : formation professionnelle, politiques agricoles, aménagement, commande publique, et politiques numériques.

Enfin, des risques doivent être anticipés : instabilité politique, capture institutionnelle, dépendance à des financements externes, et vulnérabilités sécuritaires. La robustesse du dispositif suppose des mécanismes de continuité (financement pluriannuel, gouvernance indépendante), des garde-fous (audit, transparence), et des solutions de continuité territoriale (incubation hybride, relais communautaires) en cas de chocs. Ces éléments conditionnent la crédibilité d'un modèle d'incubation comme instrument de développement inclusif.

7.1. Perspectives de recherche et conditions de généralisation

Enfin, une comparaison régionale avec des expériences caribéennes ou latino-américaines d'incubation territorialisée permettrait d'identifier des invariants et des adaptations contextuelles. De telles comparaisons sont particulièrement utiles pour distinguer ce qui relève de la conception institutionnelle (transférable) et ce qui dépend de contraintes spécifiques (sécurité, connectivité, capacité fiscale). L'objectif est de consolider une base de preuves qui soutienne, à moyen terme, une politique d'incubation adossée à la cohésion territoriale et à la résilience.

La généralisation d'un modèle CNI/CDI appelle un programme de recherche appliquée. Une première piste consiste à documenter les écosystèmes départementaux par des enquêtes longitudinales, afin d'identifier les configurations d'acteurs et d'institutions qui favorisent la survie des entreprises. Une deuxième piste porte sur l'évaluation des instruments financiers : quels mécanismes de partage du risque réduisent le coût du crédit sans générer d'aléa moral. Une troisième piste concerne les effets distributifs : les dispositifs réduisent-ils effectivement les écarts de trajectoires entre groupes (genre, jeunesse, ruralité) lorsqu'on contrôle les conditions initiales.

7.2. Données, transparence et redevabilité territoriale

Cette redevabilité doit également être territoriale. Les CDI devraient organiser des revues publiques annuelles associant collectivités, organisations professionnelles, société civile et partenaires, de façon à discuter les priorités, les résultats et les ajustements. L'incubation devient alors un objet de délibération locale, ce qui renforce son ancrage et sa légitimité.

Dans un contexte de fragilité institutionnelle, la donnée constitue un actif stratégique pour la crédibilité de l'action publique. Il est recommandé que le CNI définisse un protocole national de collecte et de gouvernance des données, commun à l'ensemble des CDI, afin de produire des indicateurs comparables tout en respectant la confidentialité des entreprises. Ce protocole devrait couvrir la sélection des cohortes, la traçabilité des financements, les jalons d'accompagnement, ainsi que le suivi des trajectoires post-incubation. Une transparence graduée est souhaitable : publication de données agrégées par département et par publics cibles, audits externes périodiques, et mécanismes de plainte accessibles. Ces outils réduisent le risque de capture et facilitent l'apprentissage collectif, en rendant visibles les écarts entre objectifs annoncés et résultats observés.

8. Conclusion

Cet article a proposé une lecture territoriale de l'incubation en Haïti en mobilisant la théorie de l'imbrication territoriale. En concevant un Centre national d'incubation et des Comités départementaux d'incubation comme une infrastructure de coordination, de valorisation de ressources et d'alignement institutionnel, il devient possible de dépasser une vision instrumentale de l'accompagnement entrepreneurial et de l'inscrire dans une politique de cohésion territoriale.

La contribution principale réside dans la formalisation d'un modèle opérationnel "place-based" combinant gouvernance multi-niveaux, diagnostic territorial, ingénierie de financement graduée, outils numériques et suivi-évaluation orienté vers l'inclusion. L'analyse met cependant en évidence que la réussite n'est pas automatique : elle dépend de conditions de crédibilité politique, de soutenabilité financière et de redevabilité institutionnelle, sans lesquelles l'incubation risque de reproduire les concentrations existantes et de devenir un programme parmi d'autres.

Au-delà du cas haïtien, les résultats invitent à considérer l'incubation comme une politique territoriale à part entière, particulièrement pertinente dans les économies hétérogènes et fragiles. Les recherches futures pourraient tester empiriquement les mécanismes proposés, comparer des configurations territoriales et documenter les trajectoires des entreprises incubées, afin d'affiner les instruments et de renforcer les preuves d'impact. Dans l'immédiat, le cadre proposé offre une base robuste pour structurer des choix de mise en œuvre et orienter des investissements vers une transformation inclusive des territoires.

Bibliographie

Acs, Z. J., Autio, E., & Szerb, L. (2014). National Systems of Entrepreneurship: Measurement issues and policy implications. *Research Policy*, 43(3), 476–494. Récupéré sur <https://doi.org/10.1016/j.respol.2013.08.016>

- Audretsch, D., & Keilbach, M. (2004). Entrepreneurship capital and economic performance. *Regional Studies*, 38(8), 949–959. Récupéré sur <https://doi.org/10.1080/0034340042000280956>
- Barca, F. (2009). *An Agenda for a Reformed Cohesion Policy: A Place-based Approach to Meeting European Union Challenges and Expectations*. Brussels: European Commission.
- Feld, B. (2012). *Startup Communities: Building an Entrepreneurial Ecosystem in Your City*. Hoboken: John Wiley & Sons Inc.
- Guillaume, O., & Providence, C. (2019). *Entrepreneuriat : Un levier pour le développement durable et la gestion du territoire en Haïti*. USA: Scholedge Publishing Worldwide.
- ILO. (2023). *World Employment and Social Outlook*. Geneva: ILO.
- Isenberg, D. (2010). *The Big Idea: How to Start an Entrepreneurial Revolution*. Boston: Harvard Business Review.
- North, D. C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance: Political Economy of Institutions and Decisions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Providence, C. (2015). *Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : Quelles externalités locales*. Schoelcher: Université des Antilles - Thèse de doctorat.
- Providence, C. (2022). *Les paradoxes du changement en Haïti : Politiques publiques et développement territorial*. Pointe-à-Pitre: Presses Universitaires des Antilles.
- Rodríguez-Pose, A. (2018). The revenge of the places that don't matter (and what to do about it). *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 11(1), 189–209. Récupéré sur <https://doi.org/10.1093/cjres/rsx024>
- Spigel, B. (2017). The relational organization of entrepreneurial ecosystems. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 41(1), 49–72. Récupéré sur <https://doi.org/10.1111/etap.12167>
- Stam, E. (2015). Entrepreneurial ecosystems and regional policy: A sympathetic critique. *European Planning Studies*, 23(9), 1759–1769. Récupéré sur <https://doi.org/10.1080/09654313.2015.1061484>
- UNDP. (2024). *Human Development Reports*. New York: UNDP.
- World Bank. (2024). *Doing Business / Enterprise Surveys*. Washington, DC.: World Bank.